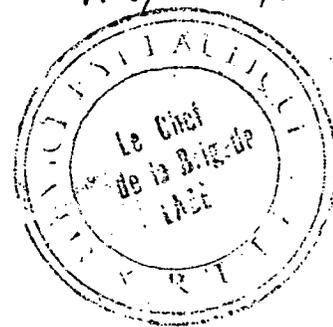


OE 2  
OR NUM

N° 5/B.H.L/73



MINISTRE DU DOMAINE ECONOMIQUE ET FINANCIER  
-----

PROJET HAUT-BASSIN  
(REGIONAL 80.--  
-----

RAPPORT DE FIN DE PROJET  
-----

Conakry, Octobre 1972

I/- II II APPORT II TECHNIQUE  
-----

I/- RAPPEL DU PLAN D'OPERATION, - (Page 3 à 5)

I/- OBJET ET DESCRIPTION

1.1 Le présent projet a pour but d'aider le Comité Inter-Etats pour l'aménagement du bassin du Sénégal, agissant au nom des quatre gouvernements, à effectuer dans le bassin supérieur les enquêtes et études nécessaires pour établir finalement les plans d'un ensemble rationnel d'ouvrages de régularisation du débit du fleuve en vue de l'aménagement du bassin tout entier.-

1.2 Aux fins du présent projet, l'expression "bassin supérieur du Sénégal" désigne les bassins de réception des principaux affluents du Sénégal en amont de Bafoulabé, à savoir le Bafing, le Bakoy et le Baoulé auxquels il faut ajouter le bassin de réception de la Falémé dont le confluent avec le fleuve Sénégal se trouve en aval de Gouina.

1.3 Le projet consistera à entreprendre les opérations suivantes dans le bassin supérieur :

- a. Rassemblement et analyse des données cartographiques, météorologiques, hydrologiques, géologiques existantes et d'autres données pertinentes;
- b. Amélioration et extension du réseau actuel de stations hydrométéorologiques;
- c. Etude des effets que pourrait avoir sur le bras principal la régularisation plus ou moins grande des régimes du Bafing du Bakoy et du Baoulé avant et après la construction éventuelle d'un vaste réservoir à proximité de Gouina et de Galougo, laquelle est envisagée par le projet du Fonds spécial intitulé "Etude des possibilités d'exécution d'un projet de régularisation du régime du fleuve Sénégal";
- d. Etude des effets que pourrait avoir sur le régime du bras principal la régularisation plus ou moins grande du régime de la Falémé qui rejoint le bras principal du fleuve en aval de Gouina, en tant que moyen de régularisation venant s'ajouter à ceux qui sont mentionnés à l'alinéa (c) ci-dessus;

- c. L'exploration des bassins de réception des quatre principaux affluents, où l'on étudiera tous les emplacements possibles de barrages à l'intérieur de ces bassins, compte tenu de leurs caractéristiques techniques et de leur capacité de régularisation du régime;
- f. Choix, parmi les emplacements de barrages visés à l'alinéa (e) ci-dessus, de quatre emplacements où des ouvrages seront construits en priorité; ce choix tiendra compte non seulement des caractéristiques techniques de chaque ouvrage et de ses capacités de régularisation du régime mais aussi de son potentiel hydroélectrique, de l'importance qu'il présente pour les plans de développement industriel et agricole des Etats intéressés et de l'existence de données hydrologiques locales suffisantes pour que l'on entreprenne une étude de préinvestissement;
- g. Préparation d'une étude de préinvestissement pour chacun des quatre ouvrages visés à l'alinéa (f) ci-dessus;
- h. Etablissement d'un rapport fondé sur l'exploration des bassins et le programme connexe de stations hydro-météorologiques, exposant les grandes lignes d'un programme quinquennal d'enquêtes que pourrait entreprendre le Comité en vue de la réalisation éventuelle d'un ensemble rationnel d'ouvrages de régularisation du débit du fleuve permettant le développement du bassin tout entier;
- i. Formation spécialisée de personnel local en hydro-météorologie et en hydrologie;
- j. Services de consultants qui donneront des avis sur la santé publique et le développement industriel dans la zone du projet.

1.5 Des contacts étroits seront maintenus pendant toute la durée d'exécution du projet avec les projets du Programme des Nations-Unies pour le développement (Fonds spécial) intitulé "Etude hydro-agricole du bassin du Sénégal" et "Etude des possibilités d'exécution d'un projet de régularisation du régime du fleuve Sénégal".-

Le Siège du Projet sera à Conakry.

## II./- CONDITIONS DE DEMARRAGE DU PROJET.-

Les différents projets d'Aménagement du Bassin du Fleuve Sénégal ont démarré à un moment où la République de Guinée avait suspendu sa participation au Comité Inter-Etats. C'est après la création de l'O.E.R.S. que la réunion de Nouakchott a décidé; dans un souci d'équilibre de transférer en Guinée le siège du projet Régional SO et de confier la Direction au Camarade Mody Sory BARRY, Directeur Général de l'Energie et ce, cumulativement à ses fonctions nationales.-

Le projet, bien que lancé en 1966/67, n'a démarré effectivement qu'en 1969 dans la partie Guinéenne du Bassin. On pouvait estimer que les objectifs du Projets étaient à cette époque déjà accomplis dans la partie moyenne du Haut-Bassin (Sénégal-Mali), de sorte que l'effort a porté essentiellement dans la partie guinéenne du Bassin ou, du reste, l'essentiel était à faire, le Bafing guinéen fournissant l'essentiel des apports inter-annuels des eaux du Fleuve Sénégal.-

La République de Guinée a mis en oeuvre tous les moyens susceptibles de combler le retard et réaliser l'essentiel des objectifs du Plan d'opération.-

## III./- DEROULEMENT DU PROJET.

Le Plan d'opération dont les objectifs ont été rappelés ci-dessus a été réalisé dans des conditions très particulières. C'est la contrepartie guinéenne qui a tout exécuté. L'assistance du PNUD s'est limitée à l'apport matériel : équipement, matériel roulant. De 1969 à 1971, le Personnel du PNUD se ramenait du Directeur du Projet. En 1971/72 (Fin Mai) un Expert du PNUD a été attaché au Projet.-

.../...

IV/- REALISATIONS DU PROJET.-

A/- INSTALLATIONS HYDROMETEOROLOGIQUES.

Le projet a installé et exploité un important réseau d'appareils hydrométéorologiques dans le bassin supérieur du Bafing.-

1°/- Stations météorologiques : Deux stations synoptiques ont été équipées à Balabory et à Bouréya qui sont les 2 principaux sites retenus.

a)- Station de Balabory :

Elle se compose :

- \* d'un abri contenant :
  - 1 balance d'évaporation
  - 1 thermo-hydro-barographe
  - 2 thermomètres minimax
  - 1 Anémomètre daloz
  - 2 thermomètres mouillé et sec
- \* d'un bac d'évaporation avec Anémomètre, thermomètre flottant et micromètre.
- \* d'un Anémomètre enregistreur
- \* d'un héliographe campbell
- \* d'un pluviographe
- \* d'un pluviomètre.-

Le projet a construit 2 cases pour le personnel chargé du fonctionnement de cette station.-

b)- Station de Boureya :

Elle se compose :

- \* d'un abri contenant :
  - 1 hydrothermographe
  - 1 psychromètre
  - 2 thermomètres minimax
  - 1 Anémomètre daloz
- \* d'un pluviomètre
- \* d'un pluviographe
- \* d'un bac d'évaporation avec thermomètres flottants.-

(Ici le Projet a baillé une case pour l'agent chargé de l'exploitation de la station.)

2°/- Stations pluviométriques :

Le projet a à son actif 17 stations pluviométriques judicieusement réparties dans le bassin du Bafing :

Région Administrative de Tougué : Tangaloz, Kellagui,  
Kafa, Kouratongo, Balabory

Région Administrative de Dinguiraye : Kalinto, Ghagnakaly,  
Diatiféré

Région Administrative de Dabola : Dogomet

Région Administrative de Mamou, Bendougou, Sokotoro, Timbo  
Doumet, Porédaka, Tolo

Région Administrative de Dalaba : Bodié, Kankalabé

Ce réseau complété par celui de la météorologie nationale, est suffisant pour donner tout renseignement sur la pluviométrie dans le bassin du Bafing

3°/- Stations hydrologiques :

Au démarrage du Projet, il n'existait qu'un seul limnimètre sur le Bafing, à Sokotoro. Ce limnimètre avait connu une exploitation irrégulière. Quatre nouvelles stations ont dû être installées :

- \* Bébélé - 1 limnimètre de 9m  
- 1 limnigraphe Neyrpic
- \* Balabory - 1 limnimètre de 11 m  
- 1 limnigraphe Neyrpic
- \* Bouréya - 1 limnimètre de 7 m
- \* Sokotoro - 1 limnimètre de 6m

Le projet a en outre pris en charge 6 stations rachetées à Energoprojekt dans les bassins du Kolloun et de la Kioma.-

- \* Téléko - 1 limnigraphe hydrométéo  
- 1 limnimètre de 7 m

- \* Salouma - 1 limnigraphe Hydrométéo  
1 limnimètre de 7 m

- \* Trokoto (Sous bis) 1 limnigraphe hydrométéo

- \* Manipenda - 1 limnimètre de 5 m
- \* Douréka - 1 limnimètre de 5 m
- \* Boundouairé - 1 limnimètre de 5 m

#### B/- TRAVAUX HYDROMETRIQUES

Quatre campagnes de jaugeages regroupant l'ensemble du personnel de la base reparti en 2 équipes, ont permis de tarer les 4 principales sections du Bafing et de la téné

Skotoro

Bébélé

Balabory

Bouréja

Pour la réalisation de ces campagnes, il a fallu ouvrir 2 pistes d'accès :

1 piste de 3,6km à Bouréja

1 piste de 6,2km à Bébélé

#### C/- BASE DE LABE :

La République de Guinée a mis à Laté, à la disposition de l'O.E.R.S. un terrain de 6000 mètres carrés (120 x 50m) à côté du Lycée pour la construction de la base d'aménagement du Fleuve Sénégal (Haut-Bafing)

Quatre (4) bâtiments en charpente métallique couvrant 620 mètres carrés sont construits :

- 1) Un hangar pour servir de garage, atelier et magasin Superficie 126 mètres carrés
- 2) Un bâtiment à usage de bureau pour la Direction du service et comportant laboratoire et bibliothèque. Superficie 201,5 mètres carrés
- 3) Un logement pour le Chef de service comportant 3 chambres, un grand séjour, et dépendances (cuisine et toilettes) Superficie 121,5 mètres carrés
- 4) Un logement pour les aides comportant deux appartements jumelés, Chaque appartement comportant un séjour, deux chambres, une cuisine, un débarras et les toilettes Superficie 172 mètres carrés soit 86m<sup>2</sup> par appartement.

Ces bâtiments sont entièrement achevés plafonnage compris .-

Cependant compte tenu du vent qui souffle dans la zone, il a été jugé utile de doubler portes et fenêtres par des châssis vitrés. Ces travaux sont achevés pour le bureau et en cours pour les logements. Le raccordement électrique au réseau urbain, <sup>est terminé.</sup> et la clôture du terrain sont en cours.-

Le hangar, le bureau et le logement du Chef du Service sont d'ores et déjà occupés par le Service Hydraulique appelé à poursuivre les travaux du Projet sur le bassin.

La base servira également de siège à la brigade hydrologique de la Moyenne-Guinée.-

L'équipement électrique et de Plomberie a été fourni en partie par le PNUD et en partie par la contrepartie, les charpentes métalliques les éléments de couverture, de plafonnage, toute la construction et la main-d'oeuvre sont de la contribution de la contrepartie.-

Il convient de souligner que de tous les Projets de l'O.E.R.S. seul le Régional 80.- aura laissé des constructions réalisées par la contrepartie. Cela souligne d'autant plus les sacrifices consentis par la Guinée pour le sous-groupe régional.-

## V/- PERSONNEL ET MATERIEL DU PROJET

### 1/- PERSONNEL

Le projet a démarré et fonctionné avec du personnel entièrement Guinéen. Le PNUD a été représenté en première phase par un Directeur, en deuxième phase par un expert mais il convient de souligner que toutes les installations ont été réalisées par le personnel local.-

Le Projet a utilisé largement le concours du service hydraulique.-

En plus du Co-Directeur du Projet, le personnel suivant a été rattaché directement au Projet :

- 4 Ingénieurs civils (promotion IPC) 3 se sont occupés de l'infrastructure et des études sur le bassin 1 a conçu et réalisé les bâtiments.
- 1 Comptable
- 3 Aides-Ingénieurs
- 2 Aides-Météo
- 6 Chauffeurs

2 Mécaniciens

1 Magasinier.-

Pour l'exploitation des installations pour lesquelles l'Etat Guinéen et le PNUD ont engagé des sommes énormes, au total près de 80 millions (en matériel, bâtiments, équipements et salaires) nous estimons indispensable de maintenir à la base de Labé, en plus du Chef de service (fonctionnaire), le personnel auxiliaire suivant :

- Deux chauffeurs
- Deux mécaniciens (auto et matériel
- Hydrométrique)
- Un magasinier.

Ce personnel, employé par le Projet depuis son démarrage a acquis une expérience qu'il sera préjudiciable de laisser inutilisée.

#### Formation du Personnel

1°/- En cours de travail sur le terrain et par des ~~saunaires~~

2°/- Bourses

Le projet dispose de 4 bourses du perfectionnement pour les jeunes ingénieurs qui ont été détachés auprès du projet. Il serait souhaitable d'utiliser ces bourses pour qualifier les ingénieurs qui ont fait preuve d'engagement et de dévouement dans l'exécution des tâches difficiles et pleines de risques qui leur étaient assignées. Les conditions de travail sur le bassin en période d'hivernage sont particulièrement dures.-

2°/- MATERIEL.

a)- De transport.

Le projet a reçu du PNUD, au total

- 3 land'Rover 109 usagées provenant du Mali où elles étaient en service depuis 1967
- Un camion Land'Rover Forward Control usagé provenant du Mali
- Un camion Renault SG4 2T à essence usagé provenant du Mali
- Un camion Citroën diesel T47 neuf
- Deux land'Rover 88 chassis court neuves.

Au total le projet a disposé de 8 véhicules dont 5 usagés et 3 à l'état neuf.

L'entretien de ce matériel revenait à la contrepartie; le PNUD fournissant les pièces de rechange jusqu'en fin 1970. Depuis, la contrepartie achète les pièces au hasard des trouvailles sur le marché de la Place. (Voir en annexe la situation du Parc)

b)- Matériel de bureau (voir inventaire en annexe)

c)- Equipement hydrométéorologiques (voir installation hydrométriques)

### C O N C L U S I O N .

En conclusion, le Projet Régional 80, aura laissé un impactant réel sur le service Hydraulique National. Il lui aura laissé une infrastructure en bâtiments et installations hydrométéorologiques important. La continuité du Projet est automatiquement assuré par le Service Hydraulique qui a participé à toutes les phases du déroulement du Projet.-

Le Personnel suivant ayant travaillé dans le projet depuis le démarrage devrait être recruté et maintenir à la base de Labé, en plus du Chef de Service.

1°/- Boubakar BAH, Ingénieur Chef de service (fonctionnaire)

2°/- Baïlo BARRY, Chauffeur

3°/- Saïdou BALDE -"-

4°/- Agna DIALLO, Mécanicien Auto

5°/- Ibrahima BAH, Entretien équipement Hydrométrique

6°/- Issa BAH, Magasinier et gardien de la base.-

Le Parc Automobile bien que numériquement important n'offre aucune garantie, la plupart des véhicules étant arrivés en Guinée déjà usés. Les véhicules arrivés à l'état neuf sont eux-mêmes à un degré d'usure avancé, en raison même des pistes impraticables des bords du Bafing.-

Enfin, le matériel et équipement est en cours de transfert sur PV au Service Hydraulique. Les Archives techniques (cartes, rapports, documentation) seront transférées au Service Hydraulique.-

Le Comptable conservera sous-chef, toutes les archives comptable dans une des armoires métalliques afin de pouvoir faire face à tout contrôle, réclamations ou demande de renseignements. Après un an ces docu-

ments. ~~sont~~ également transférés au Service Hydraulique. /-



M.S. BARRY. /-

CO-DIRECTEUR DU PROJET REG. 80. -

ments. ~~Le~~ également transférés au Service Hydraulique./-



M.S. BARRY./-

CO-DIRECTEUR DU PROJET REG. 80.-

II/- RAPPORT FINANCIER ET COMPTABLE

FINANCES DU PROJET

A/- RESSOURCES OU RECETTES :

Pour l'exécution de ces travaux opérationnels, le projet a reçu du PNUD et de la Contrepartie O.E.R.S./Guinée les versements ci-après à son compte N°32-37-74-B.C.R.G. Conakry.-

1°/- Versement du PNUD : FG.- 28.255.701.-

a)- 7/3/69, Virement de New-York sur ordre du Secrétaire Général à l'Aménagement du Bassin du Fleuve Sénégal

FG.- 27.881.000.6

b)- 26/7/69, Virement de New-York pour les dépenses locales (contre-valeur de \$US.- 1.517,10)

FG.- 374.701.-

2°/- 24/2/69, Virement de la Contrepartie au titre des dépenses locales FG.- 33.868.188.-

se répartissant comme suit :

a)- Contribution de la Guinée au titre de l'exercice 1967 (rappel d'arriéré) FG.- 15.992.375

b)- Contribution de la Guinée au titre de l'exercice 1968 (rappel d'arriéré) FG.- 17.875.813

A/- TOTAL VERSEMENT AU PROJET.

28.255.701

33.868.188

= FG.- 62.123.889.-  
=====

.../...

SOIXANTE DEUX MILLIONS CENT VINGT TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT ET NEUF.-FRANCS GUINEENS./-

A ce premier montant constituant le Budget de fonctionnement du Projet, il faut également ajouter le montant de ces autres versement considérés comme :

B/- RESSOURCES COMPLEMENTAIRES :

- 1°/- 22/7/69, Remboursement PNUD ~~en~~ dépenses effectuées par la contrepartie FG.= 86.305.-
- 2°/- 28/3/70, Remboursement Budget Général exercice 69-70, avances soldes faites aux Ingénieurs du Projet FG.=1.288.800.-
- 3°/- 4/6/70, Remboursement PNUD : montant facture N° 358 du 12/9/69 FG.= 106.965.-
- 4°/- 29/6/71, Virement PNUD : Trop perçus sur taux ONU en FG réclamé suivant lettre n°5/PHB du 3/12/69 FG.= 100.000.-
- 5°/- 12/5/72, Versement montant état de cession S/n° du 3/4/72 par le Comptable du Projet 64.000.-
- 6°/- 8/8/72, Délégation de crédit n°93 du Plan accordé suivant lettre n°18/PHB du 5/8/72 1.205.000
- 7°/- 12/9/72, Remboursement Shell-Guinée reliquat prix carburant acheté par PNUD S/V chèque barré n°840186 11.617

b)- Total Ressources complémentaires. 2.862.687.-

DEUX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SEPT,6FRANCS GUINEENS./-

A la date de la clôture définitive des opérations du Projet, le Montant général des Ressources financières se chiffre comme suit :

Montant total (A)	FG.=	62.123.889.-
" " (B)	FG.=	<u>2.862.687.-</u>
Total général des Ressources du Projet	FG.=	<u>64.986.576.-</u>

SOIXANTE QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT SIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE SEIZE.-FRANCS GUINEENS./-

C/- DEPENSES DU PROJET.

Ne possédant pas au démarrage du Projet une structure de comptabilité appropriée- j'ai par ma lettre n°6/PHB du 4 Juin 1969 demandé au siège (Contrôle Financier O.E.R.S. Dakar) de bien vouloir me préciser en temps opportun la méthode de comptabilité à appliquer pour la gestion des fonds du Projet Haut-Bassin- Régional 80.-

Cette lettre étant demeurée jusqu'ici d'ailleurs sans suite, j'ai préconisé en conséquence avec le concours du Co-Directeur d'ouvrir un certain nombre de registres dont notamment ceux des : Réssources ou Recettes - Banque - Paiements et mobiliers etc...-

Ainsi, à l'image des activités opérationnelles du Projet, nous avons crée dans le livre de Paiements des rubriques essentielles de dépenses dont voici par ordre la ventilation chiffrée au 30/10/72.-

1°/- Frais Construction Base à Labé,-	FG,=	18.317.712
2°/- Salaire et charges sur salaire	FG.=	13.266.209
3°/- Frais d'installations divers appareils	"	10.874.786
4°/- Entretien moyens de Transport	"	10.237.000
5°/- Loyers et Electricité	"	4.469.925
6°/- Carburant et Ingrédients	"	3.660.224
7°/- Mobiliers et matériels	"	1.181.435
8°/- Frais de Transport	"	728.501
9°/- Frais d'Hôtel	"	172.380
10°/- Frais Bancaires - P.T.T.-Divers	"	<u>1.973.201</u>
Total Général des Dépenses :	FG.=	64.871.373.- =====

SOIXANTE QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE ONZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE TREIZE, -FRANCS GUINEENS./-

Il convient de retenir que ce montant général des dépenses serait relativement encore inférieur si la contrepartie n'avait pas, à partir de Juillet 1970 pris en charge les dépenses du PNUD après le départ de Valentin KOVAC Directeur du Projet.

Compte tenu néanmoins de tout cela, le bilan financier du Projet Haut-Bassin à la date du ~~30~~ 10 Octobre 1972 se présente ainsi libellé

- Réssources ou Recettes	=	64.986.576.-
- Dépenses effectuées	=	<u>64.871.373.-</u>
	=	<u>112.203.-</u>

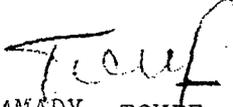
Soit un disponible de : CENT QUINZE MILLE DEUX CENT TROIS, -FRANCS GUINEEN  
ainsi décomposé :

1°/- Solde bancaire	=	=	83.685 FG
2°/- Caisse somme n'ayant pu être échangée= pendant la réforme monétaire du 2/10/72=			30.000 "
3°/- Reliquat chèque n°087582 du 6/3/71-USCZ=			<u>1.518 "</u>
			115.203.-FG =====

D'une manière générale, le projet s'est acquitté de toutes ses créances à la date du 30 Octobre 1972. Seulement, le solde bancaire considéré principalement comme disponible pourrait éventuellement servir à payer les dernières factures de redevances Téléphoniques, qui ne nous sont pas parvenues à cette date.-

S'agissant des mobiliers et matériels de service achetés par le projet, il convient de se référer aux articles énumérés dans le Régistre ouvert à cet effet.-

L'inventaire général de clôture de ce matériel y compris celui fourni par le PNUD fera l'objet d'un PV (Procès-Verbal) de transfert entre le Projet Haut-Bassin d'une part et le nouveau Service bénéficiaire d'autre part.-

  
MAMADY TOURE./-

COMPTABLE DU PROJET REG.80.-

biologiques du milieu et de la biologie des espèces de poissons que seule l'intervention d'une équipe étoffée de spécialistes pendant plusieurs années permettrait d'obtenir.

En conséquence, l'expert devrait d'abord procéder à une enquête générale sur la situation actuelle de la pêche qui n'est connue que partiellement et souvent par des documents anciens. Puis il devrait étudier dans quelle mesure il serait possible de tirer parti des modifications du régime hydraulique du fleuve et des aménagements des grandes unités pour créer des conditions favorables à la production piscicole dans les zones du Oualo qui seront submergées de façon permanente ou temporaire.

Comme nous l'avons indiqué, la production dans la vallée et le delta est fonction de la superficie inondée, de la durée de l'inondation et des caractéristiques diverses des marigots, des cuvettes ou des fosses du Oualo qui conservent de l'eau de façon permanente ou pendant une durée variable au cours de la saison sèche.

Il serait donc souhaitable en premier lieu de procéder à l'étude d'un certain nombre de cuvettes et de fosses isolées placées dans des conditions différentes et de les classer en plusieurs types d'après la situation particulière dans laquelle elles se trouvent (conditions de communication avec le lit mineur du fleuve, superficie de la zone inondée dont elles collectent les eaux, profondeur, etc.). Il conviendrait ensuite de rassembler des renseignements suffisants sur les caractéristiques qualitatives et quantitatives de la production piscicole de chacun de ces types de cuvettes et de fosses. On déterminerait ainsi ceux qui sont les plus productifs.

Connaissant les situations qui conduisent à la production piscicole la plus intéressante, la dernière partie du travail consisterait à étudier

quelles dispositions pourraient être prises dans le cadre des aménagements de détail du Oualo pour créer là où ce sera possible, des conditions semblables à celles dans lesquelles se trouvent ces types de cuvettes ou de fosses.

Bien entendu, le temps et les moyens dont disposera l'expert ne lui permettront d'obtenir que des résultats assez schématiques. Il ne lui sera pas possible en particulier de réunir beaucoup de données d'ordre biologique. Dans ce domaine cependant, les renseignements déjà rassemblés par la Division de Recherches Piscicoles du Centre Technique Forestier Tropical à Richard Toll pourront lui être d'un grand secours.

Compte tenu d'une part de l'évolution des agriculteurs de la vallée, d'autre part des conditions dans lesquelles est prévue l'irrigation dans les futures unités d'aménagement, il n'est pas question de pouvoir envisager, du moins dans un avenir prévisible, de combiner la riziculture avec un élevage contrôlé de poissons. C'est donc un sujet qu'il nous paraît inutile d'inclure dans le programme de travail de l'expert.

### 32 - TERMES DE REFERENCE.

i- Enquête générale sur la situation actuelle de la pêche. Etude de son organisation et de ses conditions techniques. Etude des caractéristiques particulières des diverses catégories de pêche : pêches dans le lit mineur du fleuve, pêches dans les marigots à la décrue, pêches dans les fosses et les mares isolées en saison sèche.

Cette enquête générale devra porter surtout sur la vallée. En ce qui concerne le delta, le Centre Technique Forestier Tropical possède des renseignements assez nombreux dont il pourra faire bénéficier l'expert.

- ii - Recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer l'organisation de la pêche et pour l'harmoniser sur les deux rives du fleuve.
- iii - Etude particulière des cuvettes et des fosses isolées et des conditions qui influent sur leur production piscicole. Essai de classement de ces cuvettes et fosses suivant leurs caractéristiques et leur production.

Cette étude sera réalisée en collaboration avec la Division de Recherches Piscicoles du Centre Technique Forestier Tropical qui pourra, en particulier, aider l'expert dans le rassemblement de données d'ordre biologique.

- iv - Etude particulière, en collaboration avec le spécialiste d'hydraulique agricole, de l'aménagement de détail d'une ou deux grandes unités d'aménagement en vue de déterminer à la lumière de l'étude précédente les dispositions qui pourraient y être prévues en faveur de la production piscicole.
- v - Recommandations, à la lumière des résultats des études précédentes, sur les recherches biologiques, technologiques ou socio-économiques intéressant la pêche qu'il serait souhaitable d'entreprendre ou d'intensifier.

### 33 - CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION DE L'EXPERT "PECHE".

Pour l'exécution de sa mission, l'expert devra disposer de moyens de transport terrestres et fluviaux ainsi que d'une petite équipe d'enquêteurs à la tête de laquelle pourrait être placé un agent des Eaux et Forêts originaire de la vallée et bien au courant des questions de pêche. Il n'y aurait, semble-t-il, aucune difficulté pour obtenir du Gouvernement du Sénégal le détachement d'un tel agent auprès de l'expert.

La mission étant prévue pour une durée d'un an, il serait souhaitable qu'elle débute au début de l'hivernage, c'est-à-dire en juin. De la sorte, l'expert disposerait de la période d'hivernage où la pêche est la moins active pour prendre les contacts nécessaires et organiser son travail.

A N N E X E

LISTE DES PERSONNALITES RENCONTREES

- 
- M. BERTRAND - Conseiller technique, Mission Française d'Aide et de Coopération - DAKAR
- M. L. DIOP - Adjoint au Directeur des Eaux et Forêts - DAKAR
- M. ELWERTOWSKI - Directeur du projet PNUD pour l'étude et la mise en valeur des ressources en poissons pélagiques - DAKAR
- M. A.O. FALL - Chef de l'Inspection régionale des Eaux et Forêts - SAINT LOUIS
- M. O. FALL - Chef du bureau de liaison avec l'O.E.R.S. au Ministère du Développement Industriel - DAKAR
- M. GIFFARD - Directeur du Centre Technique Forestier Tropical du Sénégal - DAKAR
- M. KOTSCHOUBEY - Représentant de la F.A.O. - DAKAR
- M.S. N'DIAYE - Secrétaire général de l'O.E.R.S. à l'Aménagement du fleuve Sénégal - DAKAR
- M. REIZER - Chef de la Division de Recherches Piscicoles du Centre Technique Forestier Tropical - RICHARD TOLL.
-

B I B L I O G R A P H I E

- BARD, J. - Aménagement piscicole dans le delta du fleuve Sénégal.  
(Rapport d'étude, Ministère de la Coopération,  
Paris - 1965).
- BOUILLIER et al. - La moyenne vallée du Sénégal.  
(P.U.F., Paris - 1962).
- CANTRELLE, P. et  
LAURENT, C. - Le poisson de fleuve dans l'Ouest africain, Etude  
d'économie alimentaire.  
(Ministère de la Coopération, Paris - 1961).
- CREMOUX, R. - Renseignements statistiques concernant la pêche dans la  
vallée du Sénégal.  
(Notes et Documents sur la pêche et la pisciculture,  
C.T.F.T., Paris, série D.G. n° 11, août 1960).
- CREMOUX, R. - La pêche en Tawey en 1960.  
(Notes et Documents sur la pêche et la pisciculture,  
C.T.F.T., Paris, série D.G. n° 17, décembre 1961).
- GROSMARE, P. - Rapport pêche fluviale. (6 fascicules)  
(Service des Eaux et Forêts, Saint Louis - 1956).
- GROSMARE, P. - La pêche sur le fleuve Sénégal.  
(Bois et Forêts des Tropiques, n° 54 - 1957).
- LEMASSON, J. - L'amélioration de la situation de la pêche dans la  
vallée du Sénégal.  
(Rapport de mission, C.T.F.T., Paris - 1957).
- LEMASSON, J. - Premiers essais de développement de la pêche sur le lac  
de Guiers.  
(Bois et Forêts des Tropiques, n° 72 - 1960).
- LEMASSON, J. - Le développement de la pêche sur le lac de Guiers.  
(Bois et Forêts des Tropiques, n° 81 - 1962).
- MAHEUT, J. - Etude sur le lac de Guiers.  
(Notes et Documents sur la pêche et la pisciculture,  
C.T.F.T., Paris, série D.G. n° 17, décembre 1961).

MONTHEIL, P.

- Renseignements statistiques concernant la pêche fluviale au Sénégal.  
(Notes et Documents sur la pêche et la pisciculture, C.T.F.T., Paris, série D.G. n° 7, septembre 1959),

PHILIPPOT, A.

- Campagne de pêche sur le lac de Guiers en 1962.  
(Notes et Documents sur la pêche et la pisciculture, C.T.F.T., Paris, série DG n°20, décembre 1962)

REIZER, C.

- Etudes préliminaires pour l'aménagement piscicole du delta du Sénégal.  
(Rapport C.T.F.T. - 1967).

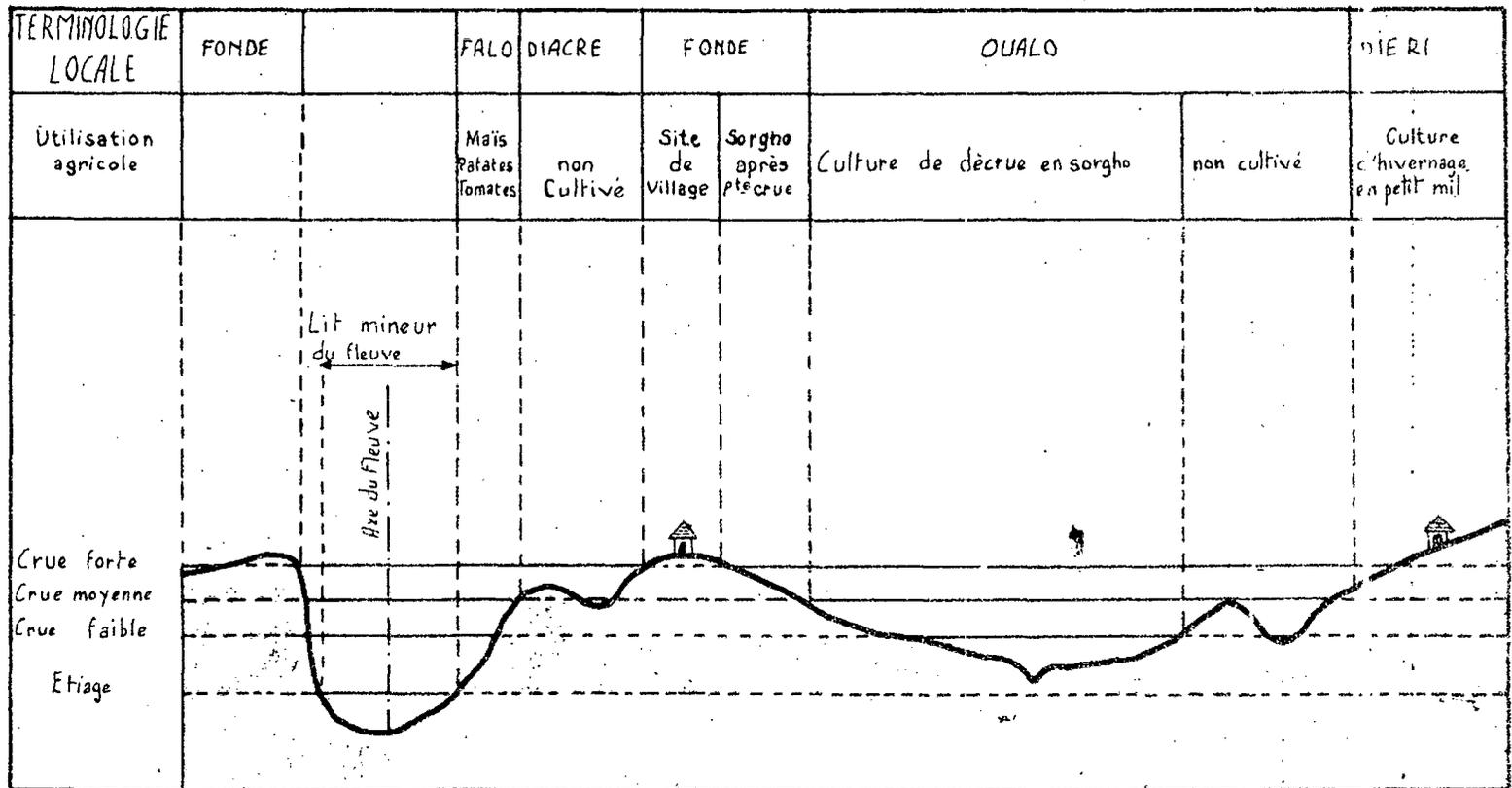
C.T.F.T.

- Rapports annuels de la Division de Recherches Piscicoles de Richard Toll - 1967, 1968, 1969.

# PROJET HYDRO AGRICOLE DU BASSIN DU FLEUVE SENEGAL

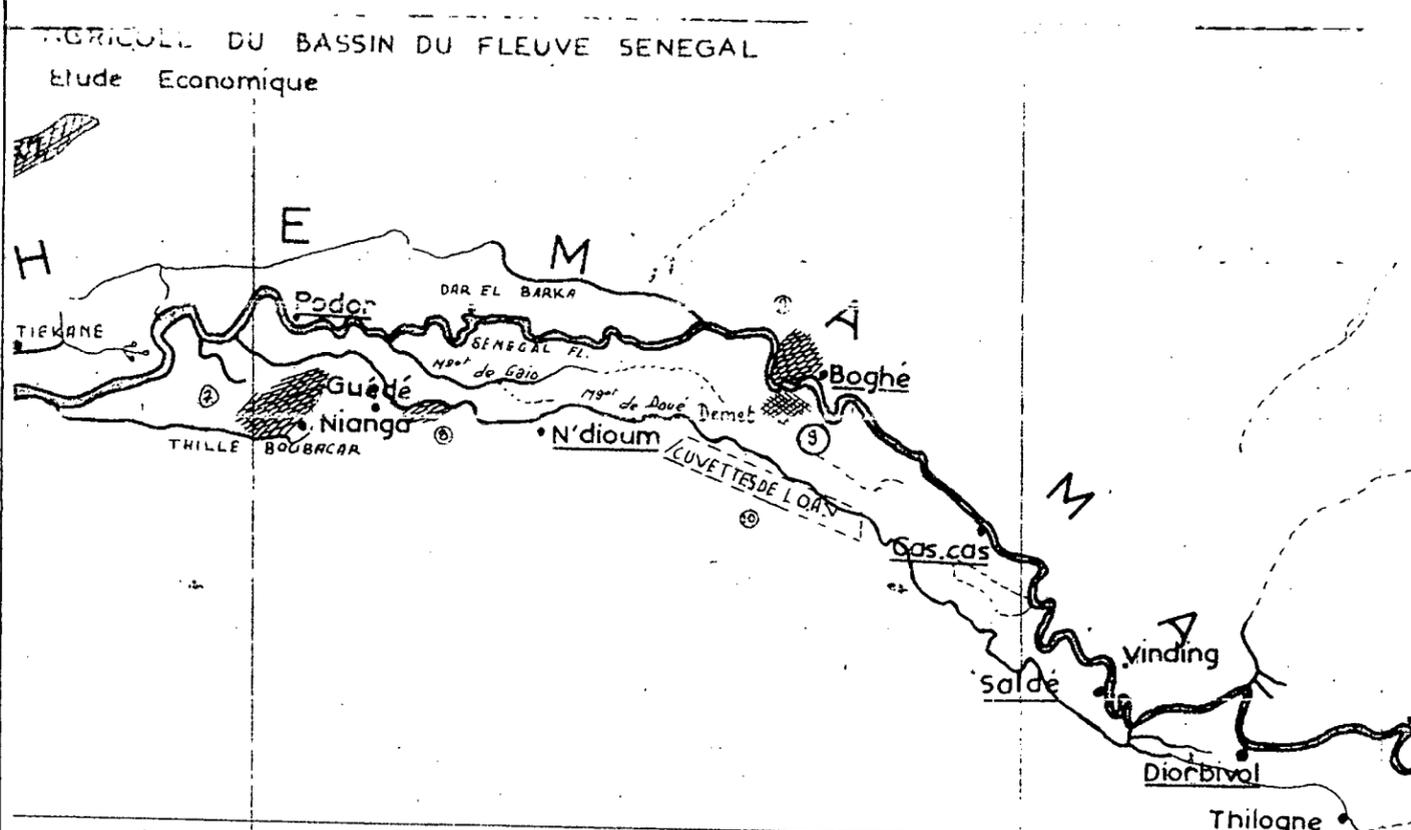
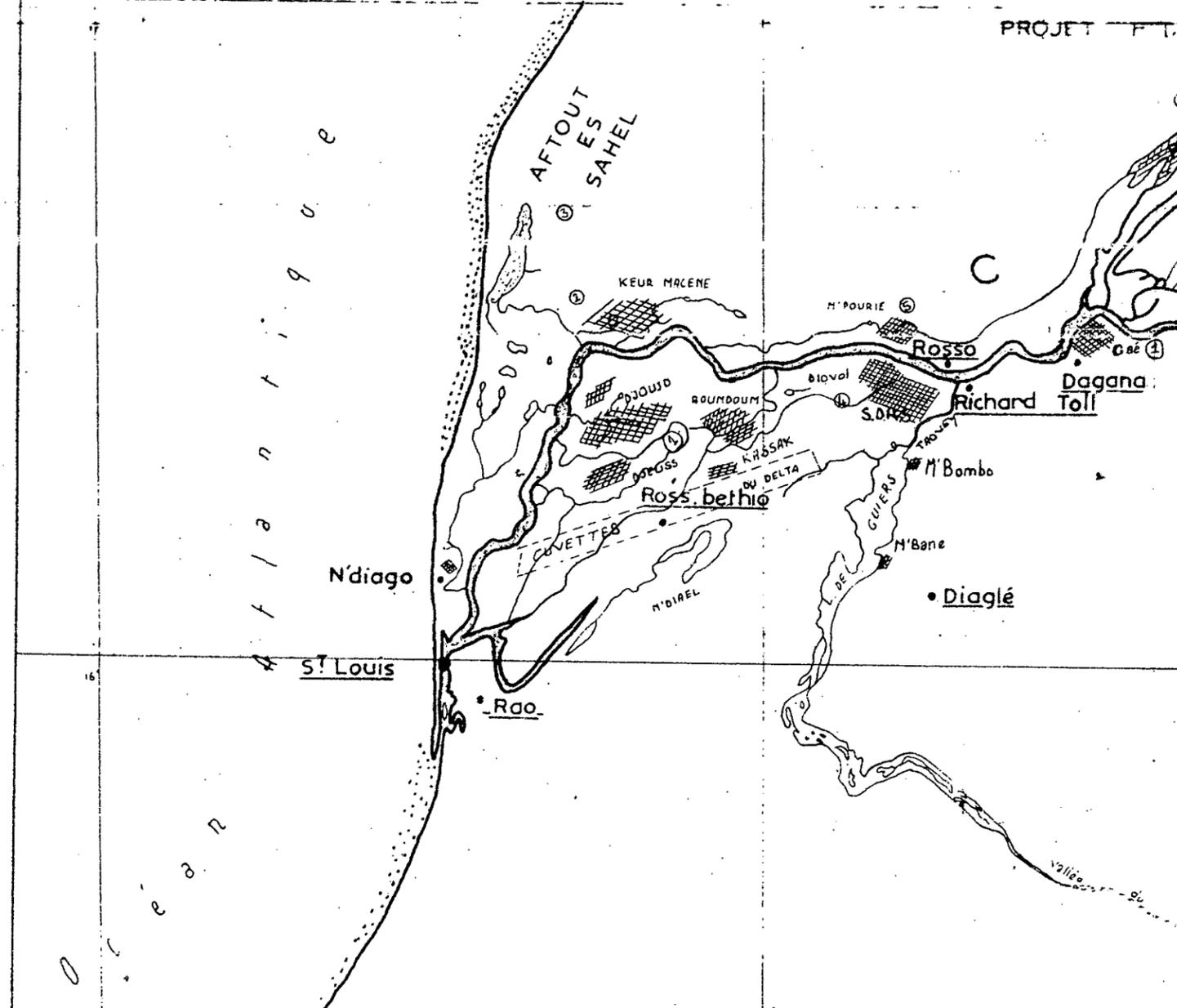
## Etude Economique

### 5 COUPE SCHEMATIQUE DES TERRAINS DE LA VALLEE ( DANS LA REGION DE PODOR )



La même disposition se présente sur l'autre rive du fleuve

SOURCE : Mission d'aménagement du Sénégal

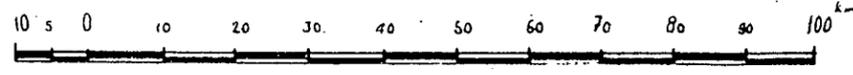


Nomenclature des principaux projets ou réalisations

- ① -- Cuvettes du delta R.G. et Gai
  - ② -- Plaine de Keur Macène
  - ③ -- Aftout Es Sahel
  - ④ -- Casier de Richard Toll
  - ⑤ -- Casier rizicole de Rosso - M'Pourie
  - ⑥ -- Lac de R. Kiz
  - ⑦ -- Cuvette de Nianga
  - ⑧ -- Périmètre de Guédi
  - ⑨ -- Plaine de Boghé et Demet
  - ⑩ -- Cuvette de LOAN
  - ⑪ -- Gorgol
  - ⑫ -- Cuvettes de Matam Ouagounde
- Divers: N'Diogo, M'Bombo, M'Bane, Tikane, Dar Et Barka  
Vinding, Diorbivol

9 CARTE DES PROJETS LOCALISES

Echelle: 1/1.000.000



LEGENDE  
 10.000 ha

Thilogne Centre administratif



edi  
Gargol

⑪

Maliam  
logui

Kanel

⑫

Senne

Wouunde

Dembakane

Bakel

LAVERIE DE  
BOYAH OUBOUNDE

13

16

17